

- Le Parlement européen - (10pts)

Créé en 1979 afin d'accroître la légitimité démocratique de l'Union européenne, le Parlement européen, dont le siège est à Bruxelles, se compose de 751 parlementaires élus au suffrage universel direct. Ses prérogatives ont été particulièrement renforcées avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en 2009, qui fait de la codécision avec le Conseil la procédure législative de droit commun. Le Parlement européen exerce ainsi ses compétences budgétaires (adoption du budget élaboré par la Commission) et législatives sur un pied d'égalité avec le Conseil. En matière de nominations, le Parlement européen élit le Médiateur après chaque renouvellement de l'institution, et donne un avis pour la désignation des membres du Conseil économique et social européen (CESE), du Comité des régions. Enfin, il donne un avis sur le président de la Commission et approuve dans sa totalité le collège des commissaires. Bénéficiant en outre d'un droit de dissolution sur la Commission, on observe l'existence d'une responsabilité croissante de cette dernière devant le Parlement. Son ancien président Martin Schulz veut d'être remplacé par l'italien Antonio Tajani.²